

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Muriel Thalmann et consorts –
Des mesures ciblées afin de mieux intégrer les migrants qualifiés, notamment les femmes, dans le
marché du travail

Rappel du postulat

De nombreux migrants, principalement des femmes, souffrent de déqualification professionnelle. Ainsi, plus d'un quart des femmes migrantes peinent à trouver un travail correspondant à leurs qualifications¹. Ces femmes et ces hommes peinent à s'insérer dans le marché du travail, car ni leurs diplômes ni l'expérience acquise hors de Suisse ne sont reconnus ; s'y ajoute souvent un niveau de français insuffisant pour exercer leur profession. Et pourtant elles/ils sont diplômé(e)s en biologie, en droit, en ingénierie, en comptabilité, en informatique, en production de films, en médecine, en psychologie, en développement durable, en chimie, en nutrition, en architecture, en urbanisme... Elles/ils viennent ou restent en Suisse pour des raisons diverses. Comme elles/ils ne parviennent pas à trouver un poste correspondant à leur formation, elles/ils n'ont d'autre choix que de se consacrer à leur famille et/ou d'accepter un travail qui ne correspond pas à leur qualification — des médecins qui travaillent en tant que femmes de ménage, des psychothérapeutes qui ont des contrats de baby-sitter, des ingénieures qui sont embauchées comme femmes de chambre, des enseignants qui travaillent comme peintres en bâtiment, etc.

L'association Découvrir, active dans le canton de Vaud et en Suisse romande, spécialisée dans l'accompagnement aux personnes migrantes qualifiées, relève que les principaux obstacles se situent notamment au niveau :

- *de la reconnaissance des diplômes, chaque filière posant ses propres exigences, en fonction du pays de provenance, voire même de la haute école fréquentée ;*
- *de l'accompagnement, les Offices régionaux de placement (ORP) n'étant pas habilités à proposer un accompagnement spécifique et à offrir aux personnes inscrites comme personnes au chômage sans indemnité, à des cours de langue avancés (maximum au niveau B1) ;*
- *de la sensibilisation des entreprises à cette problématique.*

Ces constats se recoupent avec ceux exprimés par les experts cités en préambule. En effet, ces derniers sont d'avis qu'il est possible de lutter contre ce gaspillage de compétences en mettant en place des mesures concrètes, permettant notamment de :

- *offrir des soutiens ciblés à leur arrivée ;*
- *prévenir les pratiques discriminatoires et les préjugés des employeurs.*

Certains aspects du problème ont par ailleurs déjà été reconnus par certains cantons, ainsi le canton de Neuchâtel a donné un mandat d'accompagnement permettant d'organiser des séances publiques sur la reconnaissance des diplômes. Le Bureau d'intégration à Genève soutient des structures qui facilitent l'intégration en donnant accès aux cours de niveau supérieur (C1, C2).

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat d'étudier la mise en place de mesures concrètes et ciblées permettant d'intégrer rapidement ces hommes et surtout ces femmes, établi(e)s dans le canton de Vaud, afin qu'ils/elles puissent assurer leur indépendance économique, s'intégrer dans de meilleures conditions, tout en faisant bénéficier notre économie de leurs compétences, notamment en :

- *leur offrant des soutiens ciblés à leur l'arrivée (coaching, reconnaissance des diplômes, rédaction de curriculum vitae, etc.) ;*
- *mettant en place un dispositif de test ou de validation des compétences qui donne accès au marché de l'emploi et qui ne bloque pas exclusivement sur des éléments administratifs ;*
- *leur donnant l'accès à un accompagnement personnalisé durant la procédure de reconnaissance des diplômes ;*
- *proposant des mesures d'accompagnement pour les personnes qualifiées qui soient de vraies passerelles vers l'emploi ;*
- *offrant des cours de langue adaptés aux personnes migrantes qualifiées — certification C1 et C2.*

Rapport du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

Le postulat Muriel Thalmann et consorts : « Des mesures ciblées afin de mieux intégrer les migrants qualifiés, notamment les femmes, dans le marché du travail » a été déposé le 24 septembre 2019, cosigné par 24 député-e-s. Il a été renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.

Lors de l'examen du postulat par la commission le 11 novembre 2019, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Mme Benkais-Benbrahim, cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), M. Stève Maucci, chef du service de la population, ainsi que Mme Françoise Favre, cheffe du service de l'emploi (SDE), ont apporté des précisions sur les dispositifs existants portés par le BCI et le SDE. Au regard de ces éléments complémentaires et en accord avec la postulante, le postulat a été modifié. Les aspects liés au soutien et à l'accompagnement des migrantes et migrants sont abandonnés, au profit d'une stratégie basée sur la transmission d'information à l'intention de la population migrante.

Lors de sa séance du 24 novembre 2020, le Grand Conseil a décidé de la prise en considération partielle du postulat, et demande a été faite au Conseil d'Etat « d'étudier la mise en place d'une information destinée à la population migrante en situation régulière en vue de valoriser les acquis professionnels et les diplômes qu'elle possède ». Le DEIS, par l'intermédiaire du SPOP et plus spécifiquement du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme a été chargé de l'étude en question.

2. CADRE DE MISE EN ŒUVRE POLITIQUE DE L'OBJET DU PRESENT RAPPORT

La mise en œuvre de la politique d'intégration des personnes migrantes relève dans le canton de Vaud du BCI, bien que l'intégration soit une tâche qui concerne de nombreux services appelés à prendre en charge et accompagner le public migrant tout au long de son parcours administratif en Suisse. La population concernée par le présent postulat, à savoir des personnes migrantes légalement établies en Suisse, correspond au public cible pour lequel le BCI propose des prestations facilitant l'insertion professionnelle. Pour ce faire, ce dernier peut s'appuyer sur le Programme cantonal d'intégration (PIC), qui est son cadre d'action à destination de toutes les personnes migrantes en situation régulière du canton. Les PIC, d'une durée de 4 ans, sont conventionnés avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et couvrent différents domaines, parmi lesquels l'apprentissage de la langue, l'intégration professionnelle ou encore la protection contre les discriminations. Quant à l'Agenda Intégration Suisse (AIS), il est spécifiquement dédié aux personnes admises à titre provisoire, ainsi qu'aux réfugié-e-s. L'AIS est également conventionné avec le SEM.

3. STRATEGIE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION RELATIVE A LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES ET A LA VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES PERSONNES MIGRANTES

L'adéquation entre les postes occupés par les personnes migrantes et leur degré de qualification est un enjeu central dans la politique d'intégration cantonale. Plus précisément, le BCI distingue deux axes dans sa stratégie liée à l'insertion professionnelle ; ce qui relève de l'information relative aux processus et mécanismes de reconnaissance des diplômes – informations souvent techniques qui nécessitent une vraie expertise – et les prestations qui visent à renforcer la capacité des bénéficiaires à valoriser leurs compétences et leurs expériences professionnelles.

En ce qui concerne le premier aspect, et comme le note très justement l'auteure du postulat en question, c'est bien souvent par le biais d'un accompagnement individualisé que cette information est délivrée de la façon la plus pertinente. En effet, si l'information générique relative aux possibilités de reconnaissance formelle des titres professionnels en Suisse est toujours utile, celle-ci nécessite souvent une forte individualisation afin de pouvoir conseiller les personnes migrantes quant à la plus-value et la pertinence dans leur cas d'entamer des démarches parfois longues et coûteuses.

A cette fin, le BCI soutient des projets qui accompagnent les bénéficiaires dans ce processus, dont par exemple le projet Asumir porté par l'association Découvrir, qui, en 2020, a permis à 81 bénéficiaires d'obtenir une information spécifique sur les procédures de reconnaissance des diplômes. Ce soutien a d'ailleurs été renouvelé et pérennisé via une nouvelle convention de subventionnement pour la période 2022-2023.

De plus, le BCI thématise régulièrement cette question lors de séances et événements à destination de ses partenaires, comme lors de la Séance régionale organisée à Montreux le 11 mars 2020 sur le thème « Questions de migration dans ma région », où la question de la valorisation des diplômes a donné lieu à un atelier d'information spécifique animé par l'association Découvrir (« Aide à la reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse : quels besoins et quels outils pour y répondre ? »). Car s'il est important que les personnes migrantes soient accompagnées dans ce type de démarches, le BCI est également convaincu que ces informations doivent être plus largement diffusées auprès des personnes actives dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes, comme les bénévoles au niveau local notamment. Informer des « personnes relais » quant aux possibilités et à l'opportunité d'encourager les personnes migrantes vers des démarches de ce type est partie intégrante de la stratégie du BCI en la matière.

Enfin, l'information relative à la reconnaissance de l'expérience et des diplômes acquis à l'étranger fait l'objet d'un chapitre dédié dans le Guide pour l'emploi, manuel d'information publié par le BCI et destiné aux personnes migrantes ou aux professionnels qui les accompagnent¹. Ce Guide est largement diffusé auprès des services de l'Etat et des associations (plus de 500 exemplaires distribués depuis 2020) et est utilisé dans des enceintes directement fréquentées par le public migrant, comme la permanence du Centre Social Protestant (CSP) ou les « permanences emploi » tenues par plusieurs partenaires associatifs. Plus de 300 répondants communaux à l'intégration ont également reçu une information relative à ce Guide.

En parallèle, la question de la valorisation des compétences et de l'expérience professionnelle tient également à la capacité des personnes migrantes qualifiées à faire valoir sur le marché de l'emploi suisse leur savoir-faire. Les prestations relatives à l'accompagnement vers l'insertion professionnelle subventionnées par le BCI visent, entre autres, à outiller les personnes migrantes pour leur permettre de mieux valoriser leurs acquis et compétences auprès des employeurs. Un répertoire des prestations subventionnées par le BCI est accessible en ligne via le Portail Bienvenue (job-coaching individuels, cours de Techniques de Recherches d'Emploi, etc.). Des informations relatives à la reconnaissance des diplômes et de l'expérience y sont également disponibles².

4. SPECIFICITES EN LIEN AVEC LE PUBLIC ISSU DE L'ASILE

En ce qui concerne ce public spécifiquement, le nouveau cadre fédéral en la matière, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) - entré en vigueur le 1er mai 2019 dans le canton de Vaud - prévoit une individualisation plus grande et une plus forte cohérence des parcours d'intégration, via notamment une évaluation du potentiel des bénéficiaires et un *case management* personnalisé sur la base d'un plan personnel d'intégration. Depuis 2020, les assistant-e-s sociaux et sociales (AS) en charge des personnes réfugiées et admises à titre provisoire ont un nombre de dossiers à charge plus bas. Cela leur permet d'optimiser la prise en charge des bénéficiaires et de favoriser ainsi leur insertion.

Lors de leur arrivée, tous les bénéficiaires reçoivent des informations relatives au système de formation et au marché du travail en Suisse. Si cela fait sens avec les besoins de la personne, la validation des acquis et la reconnaissance des diplômes peuvent être abordées à ce moment.

Un dispositif d'évaluation du potentiel, s'étendant sur une année, composé de plusieurs séquences – bilan initial, bilan approfondi, éventuels tests psychotechniques, stages – est actuellement en phase d'implémentation. Ce processus aboutit à un plan d'intégration prenant en compte les potentiels de la personne, ses expériences et formations suivies. Il définit des objectifs d'insertion socioprofessionnelle et de formation, ainsi que les jalons y menant.

Un groupe de travail regroupant des représentant-e-s de l'EVAM, du CSIR, de la DIRIS, de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et du BCI travaillent sur les prestations d'intégration offertes aux bénéficiaires. Il a notamment pour mission d'évaluer les besoins, de développer des offres y répondant et de développer la connaissance des prestations par les AS et conseillers-ères en insertion.

¹ Consultable à l'adresse suivante :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/coordination_integracion/fichiers_pdf/BCI2019_guide-emploi_BD2.pdf

² <https://www.vaud-bienvenue.ch/travail/travail/avant-de-travailler>

Finalement, l'EVAM, le BCI et le CSIR sont membres du groupe de travail présidé par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), dont la mission est de faciliter l'accès du public relevant de l'asile aux hautes études. Ce GT, découle du postulat Eggenberger « Faciliter la poursuite des études pour les étudiant-e-s avec statut de réfugié et leur accès aux Hautes écoles » (17_POS_240). Son objectif est complémentaire au dispositif d'évaluation du potentiel, en ce sens qu'il a pour but de faire connaître à l'ensemble des instances d'accueil et des partenaires de formation les diverses possibilités permettant aux personnes issues de la migration de faire valoir leurs acquis antérieurs afin de poursuivre une formation au niveau de l'enseignement supérieur.

5. PERSPECTIVES

Le PIC2bis sera le cadre de travail du BCI pour les exercices 2022 et 2023. Il doit lui permettre de procéder à une évaluation du Guide pour l'emploi et d'en ajuster éventuellement la forme et le contenu. Ce travail, initialement prévu en 2020 et 2021, a été fortement impacté par le COVID et prendra donc place en 2022 et 2023. Ce processus d'évaluation doit lui permettre de thématiser à nouveau la question de la valorisation des diplômés et de l'expérience des personnes migrantes, en sondant les besoins des associations et institutions interrogées ; ces processus sont-ils suffisamment vulgarisés auprès des personnes migrantes ? Quels sont les besoins d'informations à adresser dans ce domaine ? Des outils spécifiques doivent-ils être développés à cette fin ? etc. Par ailleurs, et dans la perspective du prochain Programme d'intégration cantonal prévu de 2024 à 2027 (PIC3), le BCI entend largement consulter ses partenaires sur les angles morts des politiques publiques d'intégration, et sera attentif aux retours qui pourront être faits sur les lacunes encore présentes en matière de reconnaissance des titres et qualifications étrangers en Suisse.

Enfin, les bonnes pratiques et nouvelles approches développées dans le cadre de l'AIS, si elles sont destinées aux personnes prises en charge par l'EVAM et le CSIR, feront écho aux objectifs du BCI dans le cadre du prochain PIC : consolider l'offre en lien avec l'autonomie des personnes dans leurs recherches d'emploi (via le numérique notamment) mais aussi garantir une offre de mesures variée et géographiquement équilibrée, qui répondent aux différents besoins constatés sur le terrain et dont l'Association Découvrir se fait le relais aujourd'hui.

6. CONCLUSION

Le Conseil d'Etat rejoint le constat que dresse en filigrane le postulat en question : la valorisation des acquis professionnels et des diplômes des personnes migrantes en Suisse est un enjeu central non seulement pour ce qui est de leur insertion professionnelle et de leur maintien en emploi, mais également dans la lutte contre le phénomène de « déqualification » qui touche toute une partie de la population étrangère en Suisse. Ainsi, comme détaillé précédemment, le BCI va continuer à s'efforcer de rendre l'information sur ces processus de reconnaissance le plus accessible possible, par différents médias et à destination de divers acteurs. De même, le Conseil d'Etat est conscient que ces démarches sont, pour la plupart, longues et coûteuses et qu'une simple information à ce sujet n'est bien souvent pas suffisante. Les prestations du PIC doivent continuer à répondre au besoin de soutien individualisé et d'accompagnement en ce sens, et favoriser encore la diffusion d'informations à ce sujet afin d'assurer une adéquation toujours meilleure entre les qualifications des ressortissants étrangers en Suisse et les professions auxquelles ils ont accès.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat